ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
INDEX ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 2024

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Groupe SCHROLL a calculé son INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.

L'Unité Economique et Sociale SCHROLL obtient le score de **86/100.**

Détail des indicateurs pour l'UES SCHROLL pour l'année 2024 :

- Ecart des rémunérations : **33/40 points**
- Ecart d'augmentations individuelles : **20/20 points**
- Ecart de promotions : **15/15 points**
- Pourcentage de salariés augmentés au retour de congé maternité : incalculable (il n'y a pas eu de retours de congé maternité sur la période de référence)
- Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10 points**

Le total des points est **86** points sur **100**.

La Société CITRAVAL quant à elle, obtient le score de **99/100.**

Détail des indicateurs pour CITRAVAL pour l'année 2024 :

- Ecart des rémunérations : **39/40 points**
- Ecart d'augmentations individuelles : **35/35 points**
- Pourcentage de salariés augmentés au retour de congé maternité : : incalculable (il n'y a pas eu de retours de congé maternité sur la période de référence)
- Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10/10 points**

Le total des points est 84 points sur 85 donc **99** points sur **100.**

Ces évolutions positives des scores pour 2024 reflètent les engagements pris par le Groupe SCHROLL en matière d'égalité professionnelle. Le Groupe s'est engagé à agir et mettre en œuvre des actions concrètes sur les thèmes suivants : embauche, égalité salariale, formation et articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.